

Rechercher

**Vous êtes victime ?
CONTACTEZ-NOUS**Écoute, conseils, aides...**S'INFORMER**Actualités, articles, communiqués...**AGISSEZ**Mobilisez-vous**ADHÉREZ !**Pour faire reculer l'islamophobieArticlesActualitésCommuniquésPoints de vue

Par : Ccif | 19/03/12

La parodie judiciaire d'Adlène Hicheur

0



Dans la psychose et le climat islamophobe que vivent les citoyens français dans notre pays le cas d'Adlène Hicheur devrait déchaîner l'émoi et le branle-bas de combat contre les injustices et l'arbitraire que peut subir un citoyen français, dans **l'impunité la plus totale**, avec un **traitement médiatique incroyablement discret** par rapport à la dimension dramatique de l'affaire. [Rappelons les faits \(http://www.islamophobie.net/articles/2010/12/24/adlene-hicheur-terroriste-malgre-lui\)](http://www.islamophobie.net/articles/2010/12/24/adlene-hicheur-terroriste-malgre-lui) : Adlene Hicheur a été mis en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste depuis plus de 2 ans, il est à ce jour incarcéré à Fresnes en détention provisoire.

Le 15 mars 2012 a eu lieu la conférence de presse sur l'affaire d'Adlène Hicheur, présidée par Michel Tubiana, avocat et président d'honneur de la LDH. Le siège de la LDH était anormalement comble de médias, « la valeur ajoutée c'est Tarnac » dira Halim Hicheur, son frère. En effet, deux des mis en examen de l'affaire de Tarnac sont présents pour soutenir Adlène qui n'a que trop peu ému la sphère médiatique pendant presque 2 ans et demi de détention. **Une détention injustifiée** qui est la conséquence des injustices et de la parodie judiciaire que subit la famille Hicheur depuis octobre 2009.

A la conférence de presse était présent son avocat Patrick Baudoin et président d'honneur de la FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme), Jean-Pierre LEES, président du Comité international de soutien à Adlène Hicheur, un comité de soutien très actif qui compte Jack STEINBERGER prix Nobel américain et Jean ZIEGLER essayiste suisse, Aurélio BAY, professeur à l'école polytechnique de Lausanne, (où enseignait Adlène), Halim HICHEUR, frère d'Adlène, M. Beguerrouma, membre du collectif viennois de soutien à Adlène, et enfin les deux mis en examen de l'affaire Tarnac et leur avocat.

P. Baudoin a mis en lumière **l'extrême fragilité du dossier**. Il a d'abord pointé du doigt les dérives de la police et de la justice anti-terroristes, telles que la production de traduction inexactes ou approximatives d'arabe au français des échanges imputés à Adlène, qui maîtrise parfaitement l'arabe littéraire et dialectal, mais aussi des tentatives de subornation de témoins qui ont échoué (faire dire du mal d'Adlène de la part de son entourage). Toute l'accusation repose en réalité sur les présumés liens entre "*Mustapha Debchi apparaissant comme un cadre de l'Aqmi*" (termes employés par le juge

d'instruction) avec qui Adlène aurait eu des échanges sur un forum de discussion. Mais ce n'est qu'en septembre 2011 à la date de clôture de l'instruction, que le juge évoque une commission rogatoire faisant état de l'audition de cet individu en Algérie par la police algérienne. Sauf que le document ne mentionne pas de pièce d'identité, soit d'identification formelle de Debchi, ni l'identité des "interrogateurs", ni le contenu des questions posée à Debchi. Seul le contenu des réponses apparaît, lequel surabonde dans les accusations émises contre Adlène. Ces conditions d'audition et de transcription de la questions/réponses sont tellement irrégulières que le juge lui-même évoque cette déposition de façon anecdotique.

Il faut aussi noter que dans un premier temps, l'accusation a tenté de se fonder sur la somme de 13000€ retrouvée chez Adlène lors de son arrestation, le jour même où il devait se rendre en Algérie pour finaliser un projet immobilier (achat d'un terrain et construction d'une maison avec son beau-frère). Cette piste sera rapidement abandonnée car Adlène justifiera immédiatement la destination de **cette somme d'argent, qui correspond en fait au coût de son projet immobilier en Algérie**, ce qui sera confirmé par les autorités algériennes.

De l'instruction du dossier menée essentiellement à charge, il restera 35 mails à partir desquels on va s'évertuer à faire un montage des propos les plus critiquables, à créer un scénario visant à convaincre qu'Adlène préparait ou a apporté son aide à la préparation d'un attentat.

Pourtant, selon Me Baudoin, le dossier ne contient **aucun début d'intention** de mise en œuvre d'un projet précis ou à la préparation d'un acte terroriste. Il pose alors une question cruciale : **peut-on se contenter de cela pour qualifier pénalement l'aide à la préparation d'un acte terroriste** ? Il garde toutefois l'espoir que les juges du fond examineront les 29 et 30 mars prochains le dossier avec impartialité, en toute objectivité, et que le droit à un procès équitable d'Adlène sera enfin respecté.

Son analyse de la police et de la justice anti-terroriste, confortée par les points de vue des mis en examen de Tarnac et de leur conseil, est extrêmement intéressante parce qu'elle révèle leur partialité, leur absence d'objectivité et le **piétinement des droits de la défense**. Ces deux sections partent en fait d'une vérité préétablie et cherchent à la conforter en lieu et place de rechercher la vérité, d'instruire, pour le juge d'instruction, à charge mais aussi à décharge. Dans ces sections, **il n'y a non pas présomption d'innocence mais présomption de culpabilité**.

Me Baudoin a insisté sur **les humiliations infligées** à Adlène à la prison de Fresnes, qui subi une fouille à corps et de sa cellule tous les 15 jours.

Jean-Pierre Lees, quant à lui, cite une phrase prononcée par le procureur lors de la dernière demande de mise en liberté formée par Adlène, et rejetée pour la 15^e fois, qui l'a marqué à vif : *"je ne pense pas que 2 ans et demi suffisent à M. Hicheur pour revenir de ses convictions radicales"*.

Ces convictions radicales seraient notamment la condamnation de la présence occidentale en Irak, en Afghanistan, le soutien à la population palestinienne...

Halim Hicheur, le frère d'Adlène, nous apprend que leur père lui-même était fiché (fichier Cristina) pour la seule raison qu'il a effectué le pèlerinage, et que tous les pèlerins musulmans sont fichés (p263 du livre "L'espion du président") !

Il relate aussi certaines méthodes d'interrogatoires pratiquées sur Adlène : **"on va te briser petit professeur...ta mère est dans les locaux, elle est diabétique, elle va y rester..."** Des pressions sur Adlène pour lui faire avouer qu'il est bien « le physicien d'Al Qaïda » comme veulent le représenter les services de la DCRI depuis le début de l'affaire. Les mis en examen de Tarnac se sont complètement identifiés à Adlène et le soutiennent. Ils ont dénoncé l'anti-terrorisme.

La dernière intervention, celle de Me Assous, leur avocat, a été particulièrement éclairante. Il a souligné le fait que si la dérive anti-terroriste dans l'affaire Tarnac avait été stoppée, c'était en grande partie à cause des médias, dont certains avaient lancé une contre-enquête, et avaient mis en lumière des dysfonctionnements de la police et de la justice anti-terroristes. Mais encore plus important, il a estimé que si cette marche arrière des journalistes, ce sursaut de conscience, de lucidité avaient été possible, c'était parce que certains d'entre eux ainsi que dans l'opinion publique avaient pu s'identifier aux jeunes de Tarnac : blancs, études supérieures, classe moyenne, maniant bien la langue française (moins vrai cependant au moins dans l'affaire Hicheur). Et c'est là que le bat blesse car c'est une véritable chape de plomb qui pèse sur l'affaire Hicheur, **Adlène étant musulman, de surcroît franco-algérien, et l'impertinent, docteur en physique de particules**.

Il est indispensable que le procès qui se déroulera les 29 et 30 mars révèlent au grand jour toutes les dérives, les manquements et restitue, dans cette affaire, à la justice le rôle impartial qu'elle a dans une démocratie. La justice devra sans doute montrer sa capacité à rendre l'innocence à un homme dangereusement et jusque là tragiquement traité et à alerter et dénoncer toutes les culpabilités tacites qui pèsent chez Adlène et d'autres à cause de leurs convictions ou idées religieuses.

Pour une meilleure compréhension de cette invraisemblable affaire, on peut consulter le site du frère de l'accusé : <http://www.adlenehicheur.fr/index.php> (<http://www.adlenehicheur.fr/index.php>) ou celui très fourni de son comité de soutien : <http://soutien.hicheur.pagesperso-orange.fr/index.html> (<http://soutien.hicheur.pagesperso-orange.fr/index.html>). Un reportage de France 3 est également [disponible ici](http://www.islamophobie.net/videos/2011/10/18/adlene-hicheur) (<http://www.islamophobie.net/videos/2011/10/18/adlene-hicheur>).

Tag(s): [hicheur](#) (/tag/hicheur) [proces](#) (/category/article/proces) [terrorisme](#) (/category/article/terrorisme) [CERN](#) (/category/article/cern)

Tweeter 0

J'aime 24

0

SUR LE MÊME SUJET

[Riposte Laïque : le visage de la haine](#) (/articles/2012/02/14/proces-riposte-laïque-le-visage-de-la-haine)

[Nouredine Rachedi agressé](#) (/articles/2012/01/30/nouredine-rachedi-agression-proces)

[Riposte Laïque en procès](#) (/articles/2012/01/30/riposte-laïque-proces-pour-islamophobie)

[Adlène Hicheur : musulman donc coupable](#) (/articles/2011/11/04/adlene-hicheur-musulman-donc-coupable)

[Adlène Hicheur : terroriste malgré lui](#) (/articles/2010/12/24/adlene-hicheur-terroriste-malgre-lui)

COMMENTAIRES

Ajouter un commentaire

Votre nom : *

Anonyme

Adresse électronique : *

Le contenu de ce champ sera maintenu privé et ne sera pas affiché publiquement.

Page d'accueil :

Commentaire : *

CAPTCHA

Cette question est pour vérifier si vous êtes un visiteur humain afin d'éviter les soumissions automatisées (spam).

F4 j E E

What code is in the image? : *

Enter the characters shown in the image.

ENVOYER